

LETTRE AUX ASSURANCES, INSTITUTIONS, AUTORITES JUDICIAIRES, EMPLOYEURS.....

"Un collectif d'experts soutient le Docteur Henri Brunner".

Une liste d'experts en soutien à ce praticien radié de l'ordre a partiellement été dévoilée dans l'article des DNA du 28 Août 2025.

La décision de Nancy ainsi que les témoignages reçus par le collectif durant 2025 prouvent la nature expéditive et bâclée de ces expertises, avec un résultat le plus souvent sur commande, sans examen des documents médicaux, des questions axées sur le patrimoine, l'enfance, la sexualité, des remarques désobligeantes sur le physique ou le look ... et des jugements hâtifs sans fondement.

La colère est immense au sein du collectif, qu'aujourd'hui de telles pratiques puissent être défendues.

Le collectif demande la publication officielle de la liste des soutiens à Dr Brunner, afin que chacun et chacune sache en toute transparence car la confiance est rompue.

Certaines victimes sont envoyées chez ses « confrères- soutiens » en contre-expertise et en ressortent effondrés.

Comment croire en une expertise sereine et impartiale dans ce contexte ?

Un médecin qui respecte la déontologie n'a pas besoin de soutien de ses pairs.

L'erreur est humaine mais la répétition est diabolique.

Il est totalement faux de prétendre que Dr Brunner n'exerce plus. Il y a eu 2 convocations en juin 2025 et le ressenti des personnes est identique.

Les affaires et signalements datent dès les années 1990, et 2 sanctions avaient déjà été prononcées à son encontre.

Mais l'Ordre des Médecins était resté trop silencieux face aux agissements abusifs de Dr Brunner à croire que ce médecin était ultra protégé. Par qui ?

Les contenus des rapports, donc des preuves écrites se suffisent à elles-mêmes et s'échelonnent sur 30 ans ou plus.

C'est une constante dans les dossiers, Dr Brunner refuse tous les éléments médicaux apportés par les personnes lors de l'expertise. Donc c'est un examen à sens unique, avec un résultat connu à l'avance.

La victime est niée, humiliée et ses droits bafoués. Les expertises sont traumatisantes et beaucoup ressortent en pleurs.

Nous ne mentionnons pas les comparaisons qui ressortent dans les dossiers après être passé dans son cabinet, ni les personnes en pleurs ...

Comment peut-il refuser une invalidité à une personne qui a la même maladie que Céline Dion ? et se retrouve en fauteuil roulant ? "maladie neurologique syndrome de l'homme raide"

Ou une personne encore suivie en centre de rééducation suite à un accident et qui a perdu la vue en partie avec un taux d'incapacité à zéro pour cent ?

Ou dire à une victime d'un accident de circulation que son traumatisme vient du fait d'être adoptée ?

Ou écrire dans un rapport que la personne est alcoolique alors qu'elle n'a jamais bu une goutte d'alcool ?

Ou d'une femme qu'elle n'est pas dépressive car elle est bronzée et a du vernis sur les ongles ?

Les raccourcis notés dans les rapports sont violents pour la victime et destructeurs, car non objectivés et sans preuves.

Un chef d'entreprise qui a 3 rapports objectifs et argumentés de 3 experts d'assurances différentes reconnaissant sa maladie, le seul qui nie les éléments et aime souvent à dire que les personnes simulent est Dr Brunner.

Pour les attentats de Strasbourg, le seul qui n'a pas été reconnu dans ses pathologies, est celui qui est passé par Dr Brunner.

Les conséquences sont des combats judiciaires, une destruction de la personne et quelquefois de son entourage et de toute sa vie professionnelle sur des années.

Et ces pratiques ont un coût bien supérieur pour notre sécurité sociale.

Les personnes abimées par des accidents ou maladie neurologiques n'ont-elles pas le droit de se soigner ?

Pourquoi doivent-elles passer par un examen psychiatrique alors que leur dossier médical est béton et riches de documents de grands spécialistes.

Dr Brunner est-il le seul à décider dans ces dossiers ?

Comment le corps médical, les comités médicaux, les médecins du travail, les instances quelles qu'elles soient peuvent-elles accepter le contenu des rapports écrits par Dr Brunner.

Aujourd'hui pour des raisons de possibles conflit d'intérêt, nous demandons aux instances judiciaires, aux assurances, aux institutions ou autres employeurs de ne pas adresser les dossiers aux soutiens de Dr Brunner, pour que la victime puisse bénéficier d'une étude sereine, impartiale et sans lien avec Dr Brunner.

Il est évident que la liste (\*) de ces soutiens doit être officielle. C'est un juste respect des victimes.

(\*) Soutien Brunner : Nabil Telitel, Anna Ludig, Céline Leiber-Wackenheim, Isabelle Trapp, Christian Meyer, Lionel Perlade, Claudia Kautzmann-Bota, Claude Leiber, Cristina Rusu...

Le collectif des victimes.